

Formation au Défibrillateur

Objectif de la formation :

Permettre à toute personne d'alerter les secours, de réagir face à une victime en arrêt cardiorespiratoire (Alerter, Masser, Défibriller) et de poser un défibrillateur avant l'arrivée des secours extérieurs.

Réglementation :

- Code du travail, Article R4224-15 : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence [...] »
- Code du travail, Article R4224-16 : « En l'absence d'infirmiers [...] l'employeur prend, [...] les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail. »
- Code du travail, Article L4121-1 : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Programme de compétences :

Théorie 30 % :

- ✓ Connaître les moyens de protection de populations
- signaux, comportements, réflexes
- ✓ Savoir passer un message d'alerte aux secours appropriés.
- ✓ Comprendre le fonctionnement d'un défibrillateur.
- ✓ Savoir réagir face à une victime présentant :
 - une perte de connaissance
 - un arrêt cardiaque

Pratique 70 % :

- ✓ Effectuer les bons gestes de secours en fonction de la mise en situation proposée.
- ✓ Être capable d'extraire une victime d'une zone sinistrée/enfumée.
- ✓ Être capable d'utiliser de se protéger en tous lieux

En + :

- ✓ Savoir reconnaître un AVC

Option : Mises en situations au sein de l'établissement - Modules complémentaires de premier secours : saignement abondant, étouffement, traumatismes, plaies graves, brûlures, malaises



3h30



de 4 à 10 max.

Public concerné : tout public désirant apprendre à se servir d'un défibrillateur

Prérequis : maîtrise orale et écrite de la langue française.



Formation en Intra :

Un entretien sera nécessaire afin d'adapter le contenu, les heures et l'intervention du formateur au demandeur.

Equipe pédagogique et approche :

Sapeur-Pompier formateur titulaire du monitorat de secourisme à jour. Apport expérience professionnelle. Alternance théorie et pratique. Démonstration des gestes à effectuer.

Moyens pédagogiques :

Fournis : Vidéoprojecteur, Matériel de simulation et d'apprentissage, Mannequins, DAE Aide-mémoire remis à chaque participant. A prévoir : Salle de cours avec mur ou tableau blanc, Espace destiné à la réalisation de simulation d'accidents.

Conditions d'évaluation :

Evaluation des acquis, faite au cours de la formation lors des modules participatifs - Attestation de formation, remise en fin de formation à chaque participant.

Organisme de Formation



Vistangwall

SARL au capital sociale de 5 000 €
28 route de Ty Fléhan – 29510 EDERN
SIRET n° 884 741 372 00012 – R.C.S. QUIMPER
Code Ape : 8559A – Numéro de déclaration d'activité
auprès de la Direccte Bretagne :
Tél : 06 86 56 81 51 - contact@vistangwall.fr

www.vistangwall.fr